



Boulevard Botreau Roussel (rue privée CRRAE-UMOA) / 01 BP 7125 Abidjan - Côte d'Ivoire
Tél. : (225) 20 25 57 57 / Fax : (225) 20 22 45 52
Email : courrier.z02sg@bceao.int

Le Secrétaire Général

LETTRE-CIRCULAIRE AUX ETABLISSEMENTS
DE CREDIT ET AUX COMPAGNIES FINANCIERES
DE L'UMOA

N/Réf. : CB/DSP/n° 002236 /2020

Abidjan, le 17 NOV 2020

Page 1/1

Objet : Prudence à observer par les établissements de crédit et les compagnies financières dans la distribution de dividendes au titre de l'exercice 2020

Mesdames/Messieurs les Présidents des Conseils d'Administration,

Les établissements de crédit de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) font face aux conséquences de la crise de la pandémie de la COVID-19, marquées notamment par un ralentissement de l'activité économique.

Dans ce contexte et conformément à leurs missions, les Autorités monétaires et de contrôle de l'UMOA ont pris des mesures qui visent à préserver la stabilité du système bancaire et financier et garantir le financement des économies des Etats membres de l'Union.

Les actions initiées par ces Autorités doivent être accompagnées par le renforcement des fonds propres des établissements, dans un contexte d'incertitudes liées à la durée de la crise sanitaire au niveau mondial.

A cet égard, les établissements de crédit et les compagnies financières sont invités à observer une prudence dans la distribution de dividendes au titre de l'exercice 2020 ainsi que toute opération susceptible de se traduire par une rémunération des actionnaires.

La mise en œuvre de cette recommandation, qui est en ligne avec les mesures prises par plusieurs superviseurs au niveau international, sera appréciée par la Commission Bancaire de l'UMOA au regard de la situation prudentielle de chaque établissement.

Nous vous prions de croire, Mesdames/Messieurs les Présidents des Conseils d'Administration, à l'assurance de notre considération distinguée.


Antoine TRAORE

